

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

URBANISME

41 / 21_192 - ALLÉE DES AMANDIERS : DÉCLASSEMENT ET CESSION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE

L'an deux mille vingt et un, le vingt sept septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu défini dans la convocation de Mme Le Maire en date du 21 septembre 2021, après en avoir averti Mme la Préfète du Tarn

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Nathalie BORGHESE
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Laurence PUJOL
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Betty HECKER donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Esméralda LAPEYRE donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

-

41 / 21_192 - ALLÉE DES AMANDIERS : DÉCLASSEMENT ET CESSION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE

référence(s) :

Commission environnement du 15 septembre 2021

Service pilote : Action foncière et autorisations d'urbanisme

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Domaine public

Patrimoine végétal

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Bruno LAILHEUGUE

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur,

La SAS Réthoré et associés Architecteurs prévoit la réalisation de logements à caractère social, sur des terrains situés Allée des Amandiers, cadastrés section CI n°246, 248 et 258.

Cette opération comprendra deux immeubles collectifs avec 31 logements.

Afin de mener à bien son projet, cette société a demandé à la Ville d'Albi l'acquisition d'une bande de terrain dépendant du domaine public communal afin de permettre l'élargissement de l'accès aux futures habitations et le positionnement du local des ordures ménagères.

Cette emprise foncière enherbée, jouxtant la parcelle CI n°248, d'une contenance approximative de 113 m² (sous réserve d'un mesurage par un géomètre-expert), ne présente aucune utilité pour la Ville qui pourrait procéder à sa cession après désaffectation et déclassement du domaine public communal. Ce déclassement est dispensé d'enquête publique préalable car l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation. Il est précisé que le cheminement doux sera maintenu avec une largeur de trois mètres environ.

Cette cession se ferait au prix de trente euros le mètre carré (30 €/m²). L'ensemble des frais serait à la charge de l'acquéreur.

La Ville autoriserait la SAS Réthoré et associés Architecteurs, ou toute personne pouvant s'y substituer, à déposer, dès à présent toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à son projet.

Il est proposé de désaffecter et de déclasser du domaine public communal une emprise foncière d'environ 113 m², de la céder à la SAS Réthoré et associés Architecteurs, aux conditions ci-dessus, d'autoriser ladite société à déposer toutes autorisations d'urbanisme nécessaires à son projet, d'autoriser madame le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et notamment l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le courriel de la SAS Réthoré et associés Architecteurs, en date du 28 juillet 2021,

Vu l'avis du service du Domaine en date du 17 août 2021,

Vu le plan cadastral,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

de désaffecter et de déclasser du domaine public communal une bande de terrain, jouxtant la parcelle cadastrée section CI n°248, située Allée des Amandiers, d'une contenance approximative de 113 m², pour la transférer dans le domaine privé de la commune en vue de sa cession.

AUTORISE

la SAS Réthoré et associés Architecteurs, ou toute personne pouvant s'y substituer, à déposer dès à présent, toutes autorisations d'urbanisme nécessaires à son projet.

APPROUVE

la cession à la SAS Réthoré et associés Architecteurs, représentée par monsieur Jean-François Réthoré (*ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer*) de la bande de terrain désaffectée et déclassée, au prix de trente euros le mètre carré (30 €/m²).

AUTORISE

madame le Maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et notamment à signer l'acte authentique.

DIT QUE

tous les frais relatifs à cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

PRÉCISE QUE

la recette sera imputée sur le budget de l'année de la cession.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le 30/09/2021

 SLOW

ID : 081-218100048-20210927-211192-DE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.